

Publication des études sur l'impact du piratage des contenus audiovisuels et sportifs et sur les modalités opérationnelles de blocage des services illicites

Mercredi 2 décembre 2020 – Webinaire

Intervention de Denis Rapone, président de l'Hadopi

Seul le prononcé fait foi

Bonjour à tous,

Je vous remercie de participer, malheureusement en ligne compte tenu du contexte sanitaire, à la présentation de deux études particulièrement importantes pour l'Hadopi et pour les créateurs.

Mes équipes n'ont pas compté leur temps pour réaliser ces études économiques, juridiques et techniques et je souhaite les remercier de nouveau pour la qualité de leur travail, qui s'inscrit dans la continuité de cette expertise irremplaçable acquise d'étude en étude et depuis sa création par l'institution.

Je voudrais commencer par une bonne nouvelle : depuis la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet adoptée en 2009 -celle-là même qui a donné naissance à l'institution-, les pratiques de piratage ont diminué.

Cela veut dire que l'action des pouvoirs publics, conjuguée à celle des ayants droit, n'a pas été vaine, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cette conjonction des actions a permis un certain recul de la prédation pour les auteurs que constituent des usages bafouant leurs droits et elle a permis également un développement conséquent de l'offre légale.

Toutefois, la situation du piratage aujourd'hui reste encore très critique et le fléau est loin d'être éradiqué.

Ainsi, ce sont 11,8 millions d'internautes en moyenne qui continuent d'avoir en 2020 des pratiques illicites chaque mois. En mars 2020, ce chiffre a même atteint 13,6 millions d'internautes, le confinement ayant eu hélas pour effet d'amplifier le phénomène.

Pourquoi ces chiffres sur des pratiques illicites qui se maintiennent à un tel niveau ? Parce que si certaines pratiques de piratage - le pair à pair en particulier - ont drastiquement diminué, notamment sous l'effet de la

procédure de réponse graduée, d'autres, comme le streaming et le téléchargement direct, restent importantes tandis que de nouvelles pratiques connaissent une progression notable. Je pense, en particulier, au recours à l'*IPTV* Illicite et au visionnage en direct, dit « *live streaming* ». A titre d'illustration, tout récemment, en septembre 2020, 3,4 millions d'internautes ont eu recours au *live streaming*, principalement pour visionner des retransmissions sportives en direct : ils sont devenus plus nombreux, pour la première fois, que ceux ayant eu recours au pair à pair sur la même période (2,6 millions).

Ces pratiques illicites, qui portent gravement atteinte aux droits des créateurs, sont également à l'origine d'un manque à gagner considérable pour le secteur audiovisuel et pour l'Etat.

Au-delà de l'ampleur du phénomène, nous avons ainsi souhaité étudier, et c'est une première, les conséquences économiques du piratage des contenus audiovisuels et des retransmissions d'évènements sportifs sur notre économie.

Notre étude montre que, pour les acteurs de l'audiovisuel et de la diffusion du sport, le manque à gagner issu de la consommation illicite s'élève à plus d'un milliard d'euros en 2019. Quant à l'Etat, les pertes de recettes pour les finances publiques sont évaluées à plus de 300 millions d'euros toujours en 2019.

Raphael Berger, directeur des études et de l'offre légale à l'Hadopi vous présentera les résultats détaillés de cette étude.

Déjà très fragilisées par les effets de la crise sanitaire, les filières audiovisuelles et sportives doivent donc supporter un manque à gagner considérable engendré par une concurrence déloyale. Face à cette situation, il nous paraît plus que nécessaire de faire du renforcement de la lutte contre le piratage une priorité et de considérer qu'il y a urgence. Chaque jour compte.

La lutte contre le piratage doit être perçue, selon nous, comme une contribution directe à la relance économique des filières touchées. Cette somme d'un milliard d'euros, si elle pouvait ne pas être soustraite à l'économie du secteur du fait du piratage, ne serait pas neutre puisqu'elle représente la moitié des crédits du plan de relance consacrés à la culture.

Face à ce constat de la situation du piratage et de ses effets dévastateurs, nous nous devons d'agir.

Le projet de loi audiovisuelle, dont l'examen a été interrompu devant l'Assemblée nationale à l'issue de son passage en commission en mars dernier en raison de la crise sanitaire, apportait des réponses efficaces contre le piratage. Ces dispositions, fruit d'une longue concertation avec les acteurs du secteur, font l'objet d'un large consensus.

Nous appelons ardemment de nos vœux la reprise de l'examen parlementaire de ces dispositions et nous continuons à travailler pour qu'elles puissent trouver leur pleine efficacité dans l'hypothèse, que nous souhaitons devenir rapidement réalité, où elles seraient adoptées.

Nous avons ainsi conduit une analyse pratique des modalités opérationnelles de mise en œuvre des dispositions prévues par le projet de loi audiovisuel pour mieux lutter contre le piratage des contenus culturels et sportifs.

Nous savons, pour être en prise avec les pratiques numériques depuis notre création, que ces pratiques évoluent rapidement et que le risque que l'action publique soit en retard sur l'évolution des techniques est important. Alors, nous avons pris les devants et nous avons d'ores et déjà questionné les difficultés de mise en œuvre qu'il nous faudra pallier tout en cherchant à identifier les solutions possibles, notamment en nous intéressant de près aux modèles étrangers les plus performants.

Anna Butlen, directrice des affaires juridiques européennes et internationales vous présentera cette première analyse.

La situation est critique. Les solutions existent. Nous sommes fin prêts pour les mettre en œuvre au service d'une meilleure politique publique de protection de la création, qui trouverait toute sa puissance de frappe à travers un régulateur puissant issu, ainsi qu'il était prévu par le projet de loi audiovisuelle, de la fusion de notre institution avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Ne renonçons pas à ces perspectives qui sont de nature à donner à la lutte contre le piratage sa pleine efficacité. C'est un impératif qui nous apparaît aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Je vous remercie de nouveau pour votre présence et vous souhaite à tous une bonne présentation. Je cède la parole à Raphaël Berger.